



Territoire reconnu
Réserve de biosphère
Unesco
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 084-258402346-20220927-2022CS61-DE

Délibération 2022 CS 61 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Système d'Information Territorial – Administration et coordination technique de l'application d'inventaire et de gestion des zones humides – 2022-2023

L'an deux mille vingt-deux le 27 septembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 21 septembre 2022, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 66 votants :
- 42 membres titulaires présents ;
- 6 membres suppléants présents
- 18 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Pierrette FRIMAS, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Arlette LEROY, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Valérie PEISSON, Michelle WOLFF, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sylvia STEINLE, Viviane DARGER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Claire ARAGONES

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Roland PETIET, Rémy LANDIER, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISE, Philippe ANGELETTI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Jean-Pierre PETTAVINO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENZA, Antoine SCADAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Patrice VARAIRE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Jérémy REYNIER, Pierre EVEN, Claude BERTON, Théo FONTAINE, Georges BOTELLA, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD, Pierre FISCHER

Avaient donné pouvoir :

Madame

Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGER

Solange FOUVET à Monsieur Paul COPETE

Laurence DE LUZE à Monsieur Antoine SCADAMAGLIA

Michèle MALIVEL à Madame Laurence LE ROY

Charlotte CARBONNEL à Madame Viviane DARGER

Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD

Solange PONCHON à Monsieur Jean-Pierre RICHARD

Marion MAGNA à Madame Dominique SANTONI

Catherine SERRA à Monsieur Pierre FISCHER

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Monsieur

Pascal RAGOT à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ

Marc DUVAL à Monsieur Serge VANNEYRE

Patrick MERLE à Madame Arlette LEROY

Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Patrick COURTESUISSE

Fabien GERVAIS BRIAND à Madame Valérie PEISSON

Pierre POURCIN à Madame Valérie PEISSON

Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER

Frédéric SACCO à Madame Claire ARAGONES

Christian CHIAPPELLA à Monsieur Pierre FISCHER

Etaient excusés :

Madame

Delphine CRESP, Karine MASSE, Mireille SUEUR, Catherine NOLLET, Yolande PRIMO, Béatrice TERRASSON, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Elisabeth AMOROS

Monsieur

Sébastien TROUSSE, Richard KITAEFF, Thomas FIASCHI, Thierry GARCIN, Sylvain D'APUZZO, Antoine HEIL, Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, Georges FAUCOUNNEAU, Luc MILLE, Roland GIRAUD, Thierry RICCHARME

Etaient absents :

Madame

Hélène BLEUZEN, Valérie BARDISA, Valérie DELPECH

Monsieur

Jean-Luc MIOLA, Emmanuel LUTHRINGER, Béatrice VINCENT, Grigori GERMAIN, Jean-François DUBOIS, Grégori BALLIN, Kévin ROLANDO, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jean-Claude OBERT

Etaient présents sans voix délibérative :

Madame Monique PAQUIN, Jeanne BENIHYA VERDE, Alexandra MATUSCAK

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Considérant l'intérêt de pérenniser les outils de gestion de données et de mutualiser les coûts dans l'intérêt du service public ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

- **APPROUVER** le projet « Système d'Information Territorial – Administration et coordination technique de l'application d'inventaire et de gestion des zones humides – Année 2022/2023 » évalué à 15 000 € TTC et en accepte la maîtrise d'ouvrage ;

- **VALIDER** le plan de financement de l'opération et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc du Luberon pas augmenté :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Prestation PNRL :		DREAL PACA	15 000 €
Administration des données (8 jours)	3 968 €		
Animation technique (7 jours)	3 472 €		
Prestation externe :			
Hébergement serveur (1/an)	400 €		
Journées TMA dev (9 jours)	7 160 €		
Total	15 000 €	Total	15 000 €

- **SOLLICITER** les aides des partenaires financiers comme suit :
Etat (DREAL PACA) : 15 000 €
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération et notamment les conventions particulières de financement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI

